Madame Amélie DE MONTCHALIN
Ministre de la transformation
et de la fonction publiques
Hôtel Rothelin – Charolais
101, Rue de Grenelle
75007 PARIS

LE SECRETAIRE GENERAL
Branche « Services Publics »

Nos Réf : DR - JL/IR - 117

Paris, le 23 novembre 2021

Madame la Ministre,

Hier soir, notre Fédération a signé, pour la branche Santé, le protocole d'accord attribuant une prime de 240 euros mensuels pour les sages-femmes et revalorisant leurs grilles indiciaires.

Si l'accord prévoit une mise en œuvre des nouvelles grilles indiciaires pour les sages-femmes territoriales, il n'évoque en aucun cas l'attribution de cette prime de 240 euros. Ajoutés aux 183 euros du CTI, cela crée une différence de rémunération de plus de 400 euros entre la FPH et la FPT. Outre l'injustice flagrante en termes de rémunération, cette différence risque d'entraîner le retour de nombreuses sages-femmes dans la fonction publique hospitalière et créer d'importantes difficultés de recrutement dans les collectivités territoriales.

Je vous serais donc reconnaissant de bien vouloir me recevoir dès que possible, afin d'évoquer avec vous cette situation dans l'objectif d'y trouver une solution dans l'intérêt de tous.

Je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de ma considération distinguée.

Dominique REGNIER